

République Française  
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016 À 20H00

---

**Nombre de conseillers** : 15

**Conseillers en exercice** : 13

**Date de convocation** : 6 décembre 2016

**Date d'affichage** : 6 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du six décembre deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjoints ;  
Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ;  
Messieurs PAILLARD Michel (arrivé à 20h38), HENRY Damien (arrivé à 20h21), DEMINGUET Éric et BRETON Raphaël.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Absents excusés** : Monsieur POIRIER Mathieu (a donné pouvoir à Monsieur HENRY Damien) et Monsieur GESLIN Stéphane (a donné pouvoir à Monsieur DEMINGUET Éric).

**Secrétaire** : Madame RENAULT Patricia a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1°) Révision du Plan Local d'Urbanisme
- 2°) Feu d'artifices 2017 / Choix du prestataire
- 3°) S.I.A.E.P du Craonnais / Rapport annuel 2015
- 4°) Classe orchestre / Subvention exceptionnelle
- 5°) Décisions Modificatives Budgétaires n°7 / Budget Principal
- 6°) Décisions Modificatives Budgétaires n°8 / Budget Principal
- 7°) Décisions Modificatives Budgétaires n°9 / Budget Principal
- 8°) Droit de Prémption Urbain / 23, rue Relais des Diligences
- 9°) Lotissement des Jardins / Projet d'achat parcelle consorts GAUTIER
- 10°) Réhabilitation de la Salle de l'Étang / Devis MOISY Cyrille
- 11°) Réhabilitation de la Salle de l'Étang / Devis Menuiserie Agencement Belloir

Questions diverses

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 17 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

**2016-149 : RÉVISION du PLAN LOCAL d'URBANISME / MODERNISATION du CONTENU du PLAN LOCAL d'URBANISME.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération n°DCM2015-022 en date du 12 février 2015, il a été décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 20 octobre 2011.

Vu la délibération n°DCM2015-022 en date du 12 février 2015 prescrivant la Révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'il emporte nouvelle codification à droit constant de la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme ;

Qu'il prévoit une modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, en préservant les outils préexistants, tout en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les Communes ;

Qu'il opère la mise en conformité de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme avec les dispositions issues des lois et de l'ordonnance suivantes :

- la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** que sera applicable au document en cours de révision l'ensemble des articles du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

---

**2016-150 : CHOIX du PRESTATAIRE du FEU d'ARTIFICES - FÊTE COMMUNALE 2017.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune participe au financement du feu d'artifices annuel, organisé par le Comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

À ce titre, il soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie, basée à UZÈS (Gard), 35, chemin de Saint-Géniès, pour un montant de 2 500€00 (T.T.C), comprenant la fourniture des artifices, les affiches, les frais d'assurance, la bande sonore et la prestation de tir.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le devis de l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie, basée à UZÈS (Gard), 35, chemin de Saint-Géniès, pour un montant de 2 500€00 (T.T.C) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie.

---

**2016-151 : S.I.A.E.P du CRAONNAIS -RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITÉ du SERVICE d'EAU POTABLE - ANNÉE 2015.**

Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement présente à l'assemblée délibérante, le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P) du Craonnais concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur GUILLET Vincent, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport annuel du prix et de la qualité de l'eau du S.I.A.E.P du Craonnais pour l'année 2015 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président du S.I.A.E.P du Craonnais.

---

**2016-152: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CLASSE ORCHESTRE .**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier commun de quatre (4) jeunes Saint-Aignannais scolarisés au collège Alfred Jarry de RENAZÉ (Mayenne), concernant un projet éducatif de classe orchestre : Louise BLU, Mathis MOISY, Élouan COLIN et Jordan DESHAYES.

Ce projet, mutualisé avec les collèges Jean Rostand de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne) et Francis Lallart de GORRON (Mayenne) a pour but d'organiser un voyage à New-York (États-Unis d'Amérique).

Ce expédition Outre-Atlantique a pour but d'approfondir les approches et le style musical que ces élèves jouent.

Il est donc demandé par ces quatre (4) jeunes, une participation financière à leur projet de voyage, de la part de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de répondre favorablement à la demande commune de ces quatre (4) collégiens ;

**ALLOUE** la somme de 100€00 par élève au titre de cette participation ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'imputer cette somme sur le compte 6574 de la section de Fonctionnement du Budget Principal 2016 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Principal du collège Alfred Jarry de RENAZÉ (Mayenne) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

---

**2016-153 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES n°7 - BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012	64	6411	Personnel Titulaire	1 032€20
	65	6531	Indemnités	- 1 032€20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOpte** les modifications budgétaires susmentionnées ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

#### **2016-154 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES n°8 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	21	21578	Autre matériel et outillages de voirie	1 055€80
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 93€00
	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 1 148€80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOpte** les modifications budgétaires susmentionnées ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

#### **2016-155 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES n°9 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	21	2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	100€00
	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	-100€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOpte** les modifications budgétaires susmentionnées ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

---

**2016-156 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - 23, rue Relais des Diligences**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, en date 15 décembre 2016, concernant la parcelle suivante :

- ➔ section AC n°0021, d'une superficie de 291m<sup>2</sup>
- ➔ section AC n°0340, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier.

---

**2016-157 : LOTISSEMENT des JARDINS - PROJET d'ACHAT de la PARCELLE AB n°201 appartenant aux CONSORTS GAUTIER.**

Dans le cadre de son projet de création d'un lotissement, dit "Lotissement des Jardins", la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË envisage d'acquérir des parcelles de terrains constructibles dans le centre bourg.

Parmi ces terrains constructibles, figure la parcelle cadastrée AC n°201, appartenant aux Consorts GAUTIER.

Il ne s'agit pas pour la Commune d'acquérir l'ensemble de la parcelle mais une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>.

Cette surface sera délimitée par un plan de bornage, dont la mission sera confiée au Cabinet Harry Langevin, basé à CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), 48, rue de la Libération. Monsieur le Maire précise que les frais seront pris en charge par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Quant au prix d'achat du terrain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tarif de 2€00 du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**S'ENGAGE** à acquérir une surface de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> aux Consorts GAUTIER ;

**CHARGE** le Cabinet Harry Langevin, basé à CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne) de procéder aux opérations de bornage ;

**ACCEPTÉ** la somme d'acquisition de 2€00 du m<sup>2</sup> tel que proposé par Monsieur le Maire ;

**ACCEPTÉ** de procéder aux règlements des frais d'acquisition auprès du notaire assigné ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier.

---

**2016-158 : RÉHABILITATION de la SALLE de l'ÉTANG -Devis MOISY Cyrille.**

Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Bâtiments rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante la délibération n°DCM2016-050 en date du 21 avril 2016, concernant la Réhabilitation de la Salle de l'Étang.

Il avait été validé des devis d'artisans pour la réfection du bâtiment. Parmi ces devis, il y a eu celui de l'entreprise MOISY Cyrille, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Zone Artisanale de la Charmille. Néanmoins, des travaux inattendus sont apparus et doivent faire l'objet d'un nouveau devis.

L'entreprise MOISY Cyrille propose un nouveau devis à hauteur de la somme de **8 057€60** (H.T) soit **9 669€12** (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND** acte des travaux inattendus à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de la salle de l'Étang ;

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise MOISY Cyrille, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), pour un montant de **8 057€60** (H.T) soit **9 669€12** (T.T.C) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise MOISY Cyrille ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

---

**2016-159 : RÉHABILITATION de la SALLE de l'ÉTANG -Devis Menuiserie Agencement Belloir.**

Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Bâtiments rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante la délibération n°DCM2016-050 en date du 21 avril 2016, concernant la Réhabilitation de la Salle de l'Étang.

Il avait été validé des devis d'artisans pour la réfection du bâtiment. Parmi ces devis, il y a eu celui de l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 11bis, rue Louis Letort, concernant les ouvertures (portes et fenêtres).

Une nouvelle ouverture doit être installée et l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir propose un devis à hauteur de la somme de **1 558€37** (H.T) soit **1 870€04** (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND** acte de la nouvelle ouverture à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de la salle de l'Étang ;

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 11bis, rue Louis Letort, pour un montant de **1 558€37** (H.T) soit **1 870€04** (T.T.C) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

### **2016-160 : TARIFS COMMUNAUX -ANNÉE 2017.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, la délibération n°DCM2016-008 en date du 14 janvier 2016, portant sur les tarifs communaux applicables au 1er janvier 2016. Il demande à l'assemblée délibérante de statuer sur le maintien, la hausse ou la baisse des tarifs pour l'année 2017. des changements concernant les tarifs communaux pour l'année 2016.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de maintenir en l'état les tarifs communaux 2016 à appliquer en 2017 ;

**DÉCIDE** de d'appliquer les tarifs communaux comme suit :

#### **TARIFS de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE**

1 journée	<b>153€50</b>
2 jours	<b>283€80</b>
Journée supplémentaire	<b>51€50</b>
Vin d'honneur	<b>40€50</b>
Heure de chauffage	<b>10€25</b>
<u>Location des tables et chaises</u>	
Tables en bois sur pieds et entretoises	<b>1€05</b>
Tables stratifiées	<b>2€05</b>
Chaises	<b>0€20</b>

#### **TARIFS de LOCATION de la SALLE du FRÊNE**

<u>Tarifs WEEK-END</u>	
Habitants de la Commune	<b>178€00 + 21€50 de frais de chauffage</b>
Habitants Hors-Commune	<b>208€00 + 21€50 de frais de chauffage</b>
<u>Tarifs JOURNÉE</u>	
Habitants de la Commune	<b>93€20 + 11€30 de frais de chauffage</b>
Habitants Hors-Commune	<b>129€30 + 11€30 de frais de chauffage</b>
Vin d'honneur	<b>57€60</b>

Le forfait chauffage est à régler en fonction du temps.

#### **TARIFS de LOCATION de la SALLE des LAVANDIÈRES**

Vin d'honneur	<b>40€50</b>
Repas froid	<b>77€00 + 11€30 de frais de chauffage</b>
2 jours (repas froid uniquement)	<b>104€50</b>

#### **TARIFS de LOCATION de la SALLE de la MAIRIE (salle parquet)**

Vin d'honneur	<b>40€50</b>
---------------	--------------

#### **TARIFS de LOCATION du FOYER des JEUNES**

Soirée d'adultes	<b>77€00 + 11€30 de frais de chauffage</b>
2 soirées d'adultes	<b>104€50 + 21€50 de frais de chauffage</b>

### TARIFS de LOCATION des SALLES de la MAIRIE

Vin d'honneur	40€50
---------------	-------

### TARIFS de LOCATION du PLATEAU ou REMORQUE avec PERSONNEL COMMUNAL

Mise à disposition	33€00 (plateau grande contenance)
--------------------	--------------------------------------

### TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concession 15 ans	63€60
Concession 30 ans	106€00

### TARIFS COLUMBARIUM

Concession 30 ans	566€60
Concession 50 ans	846€40

### TARIFS JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres et fourniture de plaque gravée	60€00
---	-------

### TARIFS CAVES-URNES

Concession 15 ans	200€00
Concession 30 ans	350€00

### CAUTION

Pour toute location, une caution de **200€00** sera demandée lors de la prise de possession de la salle par le demandeur.

### ARRHES

À chaque réservation, **un versement d'arrhes égal à 30% de la somme totale de la location** sera demandé aux demandeurs.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

---

### QUESTIONS DIVERSES

● **C.I.A.S / Demande d'installation d'un placard** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (C.I.A.S) du Pays de CRAON demande l'installation d'un placard de rangement à la salle du Frêne, utilisée par le R.A.M. Monsieur le Maire passe également le message par lequel l'Épicerie sociale "Le Pélican" cherche des bénévoles.

● **C.I.A.S / Tarifications 2017** : Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances présentent au Conseil Municipal les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2017 concernant le portage des repas à domicile, les journées d'accueil de loisirs et celles des mini-camps. Un lissage est actuellement en cours pour parvenir à un tarif unique à toutes les Communes de la Communauté de Communes à horizon 2020.

● **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Accessibilité informe les Élus de l'avancée des travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont commencé à l'école publique (pose de nouvelles portes), les rampes d'accès à l'école doivent être

installées durant les vacances de Noël. Les travaux d'accessibilité aux sanitaires de la cantine et de la salle du Frêne sont quant à eux terminés tout comme la vérification électrique.

● **Les Motards ont du Cœur 53** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association "Les Motards ont du Cœur 53" demandant la mise à disposition, le 30 avril 2017 de la salle polyvalente afin d'y organiser une halte dans leur parcours. Le Conseil donne son accord à cette mise à disposition.

● **Inauguration d'un nouveau commerce** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'elle est invitée à l'inauguration, le 14 janvier 2017 à partir de 18h00, du commerce de Monsieur LORIER Jean-Luc, qui doit ouvrir le 2 janvier 2017.

● **Arrivée du nouveau notaire** : Monsieur le Maire informe les Élus de l'arrivée du remplaçant de Maître JAMOIS Claude, Maître ARNAUDJOUAN Rémi. Il sera présent à la cérémonie des vœux du Maire du 7 janvier 2017 où sa présentation officielle pourra être effectuée.

● **Comité des Fêtes** : Monsieur DEMINGUET Éric, Conseiller Municipal présente une demande du comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË par laquelle il souhaite louer une nacelle professionnelle pour l'installation des guirlandes et décorations de Noël.

● **Rue Pasteur** : Monsieur PAILLARD Michel, Conseiller Municipal demande à la municipalité s'il est envisageable d'installer un panneau routier à sens unique (C12) à l'entrée de la rue Pasteur, l'autre extrémité ayant un panneau sens interdit (B1).

● **Place de l'Église / Miroir de signalisation** : Le Conseil Municipal envisage la pose d'un miroir de signalisation sur la place de l'Église, face à la sortie de la RD 111.

● **Prochaines réunions** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions :

20 décembre 2016 à 20h00 : Réunion de la commission du bulletin municipal  
 21 décembre 2016 à 11h00 : Réception des travaux de réhabilitation des Réseaux d'Assainissement de la Zone de la Charmille et de la Rue Louis Tetort  
 22 décembre 2016 à 14h00 : Réunion avec Jany KLUS (C.I.A.S)  
 22 décembre 2016 à 20h00 : Réunion de préparation des Vœux du Maire du 7 janvier 2017  
 7 janvier 2017 à 15h30 : Vœux du Maire à la salle polyvalente  
 10 janvier 2017 à 14h00 : Vœux aux Hunaudières  
 12 janvier 2016 à 16h30 : Vœux des Aînés à la salle des Lavandières  
 13 janvier 2017 à 20h00 : Vœux Communautaires à la salle de l'Orion de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne)  
 17 janvier 2017 à 20h00 : Réunion Maire-Adjoints  
 19 janvier 2017 à 15h30 : Réunion P.L.U  
 26 janvier 2017 à 20h00 : Conseil Municipal

Ainsi que celles des prochains conseils municipaux de l'année 2017 :

23 février 2017  
 23 mars 2017  
 31 mars ou 6 avril 2017  
 18 mai 2017  
 15 juin 2017  
 13 juillet 2017

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h37.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 26 Janvier 2017 à 20h00.

---

## SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
<b>Absent</b>				
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
			<b>Absent</b>	
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.